Vol. 3, No. 1
Juin 2026

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIETES ET LES CIVILISATIONS

Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(LARSOC)

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com

Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

https://revuecahiersdu.larsoc.net/

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041

https://sjifactor.com/passport.php?id=23917

SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)



Périodique : semestriel

Vol. 3, No. 1, 2026

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane
Histoire médiévale de l'Afrique occidentale
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Histoire médiévale de l'Europe occidentale
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka
Histoire moderne et contemporaine
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry
Histoire de l'Antiquité
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha
Archéologie
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
TRAORÉ Siaka
GNAMIEN Kouamé Moïse
YAPI Fulgence Thierry
YÉO Mitanhantcha
OULAI Fabrice
FADIKA Massandjè Kano
OUATTARA Issouf

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth
Histoire contemporaine
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse
Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette
Histoire médiévale de l'Europe occidentale
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorier adjoint de la rédaction

YAO Koffi Léon
Histoire contemporaine
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master
KOUAKOU Kouadio Sanguen
Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo
Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice
Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu
Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa
Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane
Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van
Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre
Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureima
Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye
Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Sévérin
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon
Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire
Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni
Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo
Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu
Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa
Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane
Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla
Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van
Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari
Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba
Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Sévérin
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon
Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N´Dri Laurent
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane
Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine
Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M´Domou Éric
Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire
Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue,

Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (…), d'accroitre le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (…) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

> Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

> « le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.
Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.
Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traïson et mort de Richart Deux roy Dengleterre,* éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.
Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II,* vol. I, Londres, Longman.
Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H,* Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.
Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.
Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge,* Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.
Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV^{e} et XVI^{e} siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.
Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, … : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.
Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/ année de la consultation par l'usager).
Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de …
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Cédric-Aurel MANZENZA: Le culte funéraire égyptien dans les réalités de la vie après la mort physique (2778-2263av. J.-C) » ……..……...….. 14-29

Djézié Guénolé Charlot BENE BI : **Les pratiques de salubrité dans les villes commerciales du Soudan occidental médiéval durant les échanges transsahariens (VIII^e -XVI^e siècle) ……. 30-40**

Konan Parfait N'GUESSAN : **Le travail des femmes dans la ville de Paris au XIII^e siècle : entre volonté normative des pouvoirs publics et considérations genrées ……..... 41-59**

Amon Guy Serge ATCHIE: **Les femmes des sociétés littorales ouest-africaines dans le commerce transatlantique de 1445 à 1530 …….……. 60-75**

Ama Pélagie ABISSA, Pédiomatéhi Ali COULIBALY : **La place des minorités chrétiennes dans le sultanat ayyubide (1171-1250) …….…… 76-90**

Mahamadi KOALA : **Les Waala en pays nuni : origines, trajectoire migratoire et contribution à l'implantation musulmane (XVIII^e – XX^e siècle) ……..……...91-104**

Yves Victor NGONO : **Clio ou Sechat : à la recherche de la première muse de l'histoire dans l'Antiquité ……...……..……. 105-117**

Somolo Alain OKOUMAN : **Esclavage et traite des esclaves dans l'empire du Ghana des origines au XIII^e siècle …….……. 118-135**

Kouamé Kossonou Frédéric SECRE **: La mission diplomatique britannique au Brong Djaïman en 1889 à travers le témoignage de Richard Freeman …….. 136-155**

Mlan Kouakou Pierre ANZIAN : **Rites funéraires Agni Moronou et foi chrétienne : interactions, tensions et processus d'inculturation …… 156-179**

Anin Patricia-Claire N'CHO : **Au-delà du tyran impie : une relecture de l'identité et de la légitimité de Sonni Ali dans l'empire Songha …… 180-194**

Sabougnouman KONÉ : **ECG et ivoirisation : modernisation publique de la commercialisation des produits vivriers en Côte d'Ivoire (1970-1980) …… 195-213**

Yao Dieudonné KOUASSI, Christian Michel LATH, Koffi Elysée KOUAKOU : **Impact physico-environnementaux de l'extraction minière illégale dans la sous-préfecture de Grégbeu (centre ouest ivoirien) ……..……..…… 214-228**

Jean Baptiste KOFFI : **L'immigration africaine : entre normativité vitale et constructivisme socio-biologique ……...……. 229-243**

Aissata Kane-LO : **Former aux métiers du patrimoine immatériel en contexte postcolonial : enjeux pédagogiques et responsabilités professionnelles .....…… 244-263**

Méfégbé MÉITÉ : **L'écranisation globale et la désintégration de la société ……..… 264-276**

Katcha HILI : **Analyse des causes et des conséquences de l'émigration sur l'Afrique …….....……. 277-289**

Amani KOFFI : **La morale dans l'Égypte ancienne : une analyse des maximes de Ptah-Hotep et d'Ani …….…….. 290-307**

Gnirgnamsoubi TOUMOUDAGOU : **Profils et mobiles migratoires des descendants de la diaspora béninoise de Côte d'Ivoire au Bénin : entre stratégies d'adaptations et représentations sociales ……..…… 308-326**

Pougdwendé Léandre GUIGMA, Mahounami Solange KPOGBEMABOU : **Repenser la formation et la pratique de l'architecture et de l'urbanisme en Afrique noire francophone, à partir des langues, des cosmogonies et ontologies africaines …….……. 327-339**

Nohan SIDIBE : **De la difficile maîtrise des effectifs aux précaires conditions de vie et de travail des travailleurs africains en Côte d'Ivoire (1893-1920) ……..…… 340-363**

Baraou HALADOU SALE :**Médecine traditionnelle nigérienne, praticiens, pathologies et diagnostic pendant la période coloniale (1900 à 1960) …….……..….. 364-380**

Ibrahima SAWADOGO, Oumar LINGANI : **Évaluation de la compétence des enseignants de français à l'analyse de la situation éducative …….……. 381-393**

Pascal Iheanacho OHANMA : **Pratiques et représentations du français chez les commerçants transfrontaliers du sud-ouest du Nigéria : étude de cas dans les marchés de Seme et d'Idiroko ……. 394-409**

Yacouba FOFANA, Tiéba YÉO, Pori DIABATÉ : **La région de la Bagoué dans le grand commerce ouest-africain (XIX^{e}-XX^{e} siècles) …….. 410-425**

Grâce Fetana Zroh DEMAIN épse Diby : **Le pagne traditionnel Dan : Origine et valeur socioculturelle ……... 426-440**

Ousmanou BASSIROU : **Automatisation des tâches administratives et gestion des lycées de l'arrondissement de Garoua II, Nord-Cameroun ……. 441-451**

Nonhoua Thomas SEKONGO, Attchoumounan Paulin OUATTARA: **L'humanisme médical à l'épreuve de l'Intelligence Artificielle (IA) ……..……. 452-468**

Sasso Sidonie Calice YAPI, Bienvenue TONOUMI : **Perception de la contraception chez les adolescentes ……..…….. 469-482**

Iwikotan Arnaud TCHEDE, Nestor LABIYI, Jules DETONDE : **Traditions orales et approche archéologique de l'histoire des Oman Ola d'Ogomou (Moyen-Bénin) ……..... 483-494**

Dago Thomas DADIE : **Outillage et techniques culturales en Grèce classique ……..… 495-510**

Noaga BIRBA, Sévérin BADO, Sombéwendin Hubert OUEDRAOGO : **Forge traditionnelle chez les Lyela de Reo (Burkina Faso) : typologie et fonctions des forgerons …….. 511-527**

Victor NIKIÉMA, Ténihan TRAORÉ: **Le patrimoine culturel matériel et les menaces dans la chefferie traditionnelle de Zorgho ……..……...…… 528-543**

Koffi Noé KONAN, Dja André Ouréga Junior GOKRA : **Communication et RSE dans la gestion de la santé et sécurité au travail dans les entreprises agroindustrielles en Côte d'Ivoire ……..…… 544-557**

Sidy NDOUR **: L'archéologie du paysage : un essai théorique et méthodologique ……. 558-583**

Emmanuel BAYALA, Inoussa SALOGO : **Caractéristiques rythmiques et mélodiques des musiques des lyèla de la Province du Sanguié (Région de Nando du Burkina Faso) ……. 584-600**

Mitanhantcha YEO: **L'usage de la céramique dans la médecine traditionnelle à Gbêkêkro (Centre ivoirien) …….. 601-613**

Sinaly TRAORÉ : **Entrepreneuriat informel et inclusion économique en Côte d'Ivoire …….……..... 614-628**

Issifou TARNAGDA : **Les nasales en *bisa barka* (Première partie) ……..…… 629-641**

Koffi Saint-Marc AHOUSSOU, Koffi Stanislas KOUAKOU, Kouadio Joseph KRA **: L'industrie hôtelière au service de l'attractivité territoriale de la ville de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire) …….. 642-652**

Nanbidou DANDONOUGBO, Edoh Emmanuel BODJRO : **Le sanctuaire Hebiesso, *Sovi* : un cadre de formation artisanale en pays Ouatchi (XVIII^{e}-XX^{e} siècle) ……. 653-671**

Winso Banfo Claude SOMÉ : **Le Syndicat des chefs traditionnels de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) : un cadre de défense des intérêts de la chefferie (1946-1960) …… 672-690**

Aboubekr THIAM, Alassane DIOP : **L'image comme langage pédagogique dans les jeux sérieux en contexte africain : enjeux de médiation et reconfiguration des modes de transmission des savoirs ……..……...……..… 691-713**

Laouali ISSA SALIFOU, Abdou IDRISSA: **Les écoles coraniques itinérantes au Niger : une sociohistoire de la mobilité éducative islamique (1900-2024) ……..……. 714-735**

Bouais KONE : **Les réfugiés politiques guinéens en Côte d'Ivoire 1958 à 1984 …… 736-750**

Kubertezié Eric SOMDA : **Milieu de travail et santé mentale au travail chez les enseignants du primaire et du secondaire public d'Abidjan ……. 751-767**

Noaga BIRBA, Brahima OUEDRAOGO : **Étude comparative des assemblages céramiques des sites archéologiques de Niapa et de Sandogo dans la province du Kourwéogo……..768-783**

Jacquinot BAMBA BISSELE : **Discours pontifical et gouvernance morale : lecture argumentativo-lexicale d'une allocution papale au Cameroun …… 784-796**

Benjamin EYOUNGA : **La valeur contemporaine de la philosophie rousseauiste de l'éducation : une éthique sociale et environnementale ……..…. 797-822**

Oumar OUATTARA: **L´amélioration du systeme de passation des marches publics, un moyen pour promouvoir la competitivite des pme locales ……..……..…….. 823-841**

Sidonie Youa LYADAN Epse KAMALAN: **Negotiating Tradition: Women's Sociocultural and Linguistic Transformations in Ébrié Urban Communities of Abidjan ……..……. 842-856**

Oumarou ADAMOU IDE, Sani ALOU WAWA : Reinforcing **Symbiosis Living in Nigerien Oral Poetry: A contribution of Malam Mamane Barka through *Amairam* …….……. 857-871**

Yhattey Hervé Thierry AGUIE : **Gestion des ressources forestières et exploitation minière à Yaouré de la période précoloniale au xx^e^ siècle …….. 872-887**

N'founoum Parfait Sidoine KOUAME : **La continuité de la transhumance pastorale en Côte d'Ivoire (1968-2002) : entre échec des politiques d'intégration et stratégies de résilience des Peuls pasteurs du nord ivoirien ……. 888-909**

Guilga François de Paule YAMBRESSINGA : **La problématique de l'enseignement de l'éducation civique au post-primaire et secondaire au Burkina-Faso de 1960 à 2024 ……..… 910-932**

BABAROU: **Fulani and Hausa wedding practices in the working-class neighborhoods of in Garoua (Cameroon)…….…….. 933-946**

Nadine Carole NGON : **L'héritage africain dans les noms colombiens ….…….... 947-962**

Mamadou Vieux Lamine SANÉ: **Université numérique et professionnalisation en Afrique francophone ……...…… 963-981**

Koffi Alain KOUASSI: **Patronymes et préservation de l'identité culturelle d'un peuple : état des lieux en pays koulango (XVIIIe - XXe siècle) …… 982-998**

Salomé Michelle Rose EDIMA : **La Femme bulu et la promotion de l'art culinaire patrimonial au Sud-Cameroun face à l'essor des plats internationaux (1984-2025) ……... 999-1019**

Yannick ZO'OBO : **Le foncier indigène dans la tourmente de l'exploitation forestière au Cameroun (1896-1948) ……..... 1020-1030**

De la difficile maîtrise des effectifs aux précaires conditions de vie et de travail des travailleurs africains en Côte d'Ivoire (1893-1920)

Nohan SIDIBE

Enseignant-Chercheur
Département Tourisme, Espace et Société (TES)
UFR Logistique, Tourisme, Hôtellerie-Restauration (LTHR)
Université de San-Pedro, Côte d'Ivoire
nohan.sidibe@usp.edu.ci / sidibenohan@gmail.com

Résumé

Cette étude analyse comment l'exploitation de la colonie de Côte d'Ivoire s'est appuyée sur une main-d'œuvre africaine recrutée dans des conditions mal maîtrisées et souvent précaires entre 1893 et 1920. La méthodologie repose sur le recoupement des documents d'archives, des imprimées, des sources orales et des publications scientifiques portant sur les réalités du travail en Côte d'Ivoire à cette époque. L'étude révèle qu'en réponse à une forte demande de travailleurs pour les chantiers d'infrastructures et les plantations, l'administration coloniale privilégia des formes de contrainte plutôt qu'un recrutement libre. Les effectifs demeurèrent imprécis et mal encadrés ; les rares données disponibles, souvent fragmentaires, ne permirent pas un suivi rigoureux avant 1919, date à laquelle apparaissent les premiers relevés réguliers par cercle. Cette absence de réglementation et de contrôle transforma le monde du travail en un espace désorganisé, marqué par l'arbitraire et la précarité. Cette situation a eu des effets sociaux et humains profonds sur les travailleurs, montrant ainsi que l'exploitation du travail africain n'était pas seulement dictée par la nécessité économique, mais relevait d'un projet politique et idéologique au cœur de la domination coloniale.

Mots-clés : Effectifs, recrutement, conditions de vie et de travail, travailleurs africains, Côte d'Ivoire

Abstract

This study examines how the exploitation of the colony of Côte d'Ivoire relied on an African labor force recruited under poorly controlled and often precarious conditions between 1893 and 1920. The methodology is based on the cross-analysis of archival documents, printed sources, oral testimonies, and scientific publications dealing with labor realities in Côte d'Ivoire during this period. The study reveals that, in response to the growing demand for workers on infrastructure projects and plantations, the colonial administration favored coercive forms of recruitment rather than free labor. Workforce figures remained imprecise and poorly supervised; the scarce and often fragmented data available did not allow for rigorous monitoring before 1919, when the first regular district-based records appeared. This lack of regulation and oversight turned the labor system into a disorganized sphere marked by arbitrariness and precariousness. These conditions had profound social and human consequences for African workers, demonstrating that the exploitation of African labor was not solely driven by economic necessity, but also formed part of a political and ideological project at the core of colonial domination.

Keywords : Workforce, recruitment, living and working conditions, African workers, Côte d'Ivoire

Introduction

L'organisation du travail colonial en Côte d'Ivoire, entre l'établissement effectif de l'autorité française en 1893 et les premières tentatives de rationalisation administrative au lendemain de la Première Guerre mondiale en 1920, s'inscrit dans un contexte de forte demande de main-d'œuvre pour la mise en valeur économique du territoire. La construction des infrastructures de transport, l'exploitation forestière, les plantations agricoles et l'essor du commerce colonial reposent largement sur le recours massif au travail africain, mobilisé dans des conditions souvent coercitives (N. Sidibé, 2025 : 219-221). Cependant, la mise en œuvre de ce système se heurte très tôt à une difficulté structurelle : la faible maîtrise des effectifs, marquée par l'instabilité des recrutements, les désertions, les fortes mobilités et l'irrégularité des engagements. Cette instabilité est indissociable de conditions de vie et de travail particulièrement précaires, caractérisées par des salaires irréguliers, une alimentation insuffisante, un encadrement sanitaire limité et des conditions de logement rudimentaires (N. Sidibé, 2022 : 312-314).

L'intérêt de cette étude réside dans la volonté de comprendre les mécanismes qui ont rendu possible l'exploitation de la main-d'œuvre en Côte d'Ivoire, tout en révélant leurs limites. Sur le plan historiographique, plusieurs travaux ont abordé la question du travail colonial en Côte d'Ivoire, mais la question de la combinaison entre l'instabilité des effectifs et les conditions concrètes de vie et de travail en Côte d'Ivoire, entre 1893 et 1920, demeure encore insuffisamment articulée dans une approche globale, intégrant à la fois les politiques de recrutement et les expériences sociales des travailleurs.

La méthodologie adoptée repose sur une approche croisée et critique des sources archivistiques, imprimées, orales et scientifiques, dans le but de confronter les discours officiels aux réalités historiques et sociales du terrain. L'exploitation de ces sources permet de retracer les politiques, les mécanismes institutionnels ainsi que les données statistiques relatives au phénomène étudié ; d'éclairer les logiques idéologiques, commerciales et politiques qui ont accompagné ces dynamiques ; et d'apporter une dimension humaine essentielle en restituant les mémoires, les pratiques sociales et les expériences vécues par les acteurs souvent absents des documents.

Il s'agit donc d'analyser les mécanismes de mobilisation de la main-d'œuvre africaine en Côte d'Ivoire entre 1893 et 1920, en mettant en évidence les difficultés de contrôle des effectifs et leurs interactions avec les conditions de vie et de travail sur les différents chantiers.

Cette étude s'articule autour de trois parties. La première analyse l'administration coloniale face aux difficultés de gestion des effectifs de travailleurs en Côte d'Ivoire. La deuxième examine les mauvaises conditions de travail auxquelles sont confrontés les travailleurs dans les secteurs public et privé. La troisième met en lumière la dégradation des conditions de vie des travailleurs africains ainsi que leur dépendance croissante vis-à-vis des employeurs.

1. L'administration coloniale à l'épreuve des difficultés de gestion des effectifs de travailleurs en Côte d'Ivoire

Au début de la colonisation, la comptabilité des travailleurs ne constituait pas une priorité pour l'administration coloniale. Les statistiques de main-d'œuvre demeuraient partielles, limitées à quelques services comme le chemin de fer, tandis que les secteurs privés et le recrutement extérieur souffraient d'importantes insuffisances statistiques.

1.1. Entre sous-évaluation des recrutements publics et difficile quantification des effectifs de travailleurs

Les recrutements sur les chantiers publics coloniaux demeuraient marqués par d'importantes insuffisances statistiques. Si le chemin de fer faisait l'objet d'un suivi relativement régulier, les chiffres concernant les prestataires, porteurs et autres ouvriers restaient imprécis. Le chemin de fer et les wharfs constituaient néanmoins les principaux employeurs d'une main-d'œuvre rémunérée par l'administration coloniale, malgré le caractère encore obligatoire du recrutement jusqu'en 1920. Dès 1903, près de 748 travailleurs furent recrutés, dont 378 hors de la colonie et 370 travailleurs locaux[1]. Les effectifs passèrent rapidement à 2.000 travailleurs en 1904, puis à 4.000 en 1908, en raison de l'essor de l'exploitation ferroviaire. Toutefois, en 1910, les recrutements chutèrent à 1.900 travailleurs, sous l'effet des résistances suscitées par la politique coercitive d'Angoulvant et des révoltes des populations Abbey d'Agboville[2]. Malgré une reprise des recrutements en 1911 et 1912 grâce à l'apport de travailleurs locaux et étrangers venus du Haut-Sénégal et du Niger (Sikasso), la Première Guerre mondiale ralentit considérablement cette dynamique. La colonie se tourna alors vers le recrutement des Mossi, avec une demande de 1.200 manœuvres autorisée en 1918.

[1] Mais, un aspect de caché de ces statistiques résident en quelles ne présentent que le nombre régulier de travailleurs sur les chantiers par an. Ainsi, par exemple, deux différents recrutements de 600 personnes qui se relaient en six mois donnent 600 personnes régulières sur le chantier.

[2] A.N.C.I, 5KK49, 1911-1913. Recrutement pour le chemin de fer.

Les chiffres avancés pour 1919 et 1920 restent contradictoires : Z. Semi-Bi (1975 : 172) évoque 300 travailleurs en 1919 et 249 en 1920, tandis que E. Guernier (1949 : 221) mentionne 600 travailleurs en 1920. Pourtant, le seul cercle Baoulé fournit près de 640 hommes en 1919, preuve de l'importance de la participation des populations locales. En réalité, le chemin de fer de Côte d'Ivoire fut essentiellement construit grâce à une main-d'œuvre ivoirienne, renforcée ponctuellement par des travailleurs des colonies voisines. Ainsi, du 1er janvier au 15 novembre 1907, plus de 1.185 travailleurs furent recrutés dans les régions du Nord de la colonie[3]. Le tableau suivant nous montre l'importance des recrutements pour le chemin de fer de Côte d'Ivoire entre 1911 et 1912.

Tableau n°1 : Recrutement des travailleurs de quelques cercles de Côte d'Ivoire pour le chemin de fer de décembre 1911 à août 1913

Cercles fournisseurs	1er décembre 1911	1912	Août 1913	Total
Baoulé-Nord		374		374
Baoulé-Sud		503	336	839
Bondoukou		352		352
Haut-Sassandra (Bouaflé)	50			50
Kong		96		96
Korhogo	762	130		892
Mankono		200		200
Touba		150		150
Total	812	1.805	336	2.953

Source : A.N.C.I, 5KK49, 1911-1913. Recrutement pour le chemin de fer.

Les statistiques relatives à la mobilisation de la main-d'œuvre en Côte d'Ivoire avant 1920 demeurent fragmentaires et incomplètes, notamment parce que certains relevés, comme ceux de 1911, ne commencent qu'en décembre. Les recrutements mentionnés concernent en outre des travailleurs « supplémentaires », ce qui laisse supposer l'existence d'effectifs déjà présents sur les chantiers. Ainsi, le cercle du N'Zi-Comoé, sollicité pour 200 travailleurs par le railway, indiquait dès le 2 septembre 1911 avoir déjà fourni « un peu plus de 6.800 individus comme porteurs ou travailleurs au chemin de fer », auxquels s'ajoutaient 623 porteurs affectés au ravitaillement militaire dans le Haut-Sassandra et le Haut-Cavally[4]. À l'échelle coloniale, 812 travailleurs furent recensés en 1911, contre 1.805 en 1912, avant une baisse à 336 en 1913[5]. Le cercle de Korhogo fournit à lui seul 762 travailleurs en 1911, tandis que le cercle baoulé en

[3] A.N.C.I, 5kk51, 1907. Lettre de l'administrateur de Korhogo à M. Le Lieutenant-Gouverneur de Côte d'Ivoire, Korhogo, le 27 novembre, au sujet des travailleurs déserteurs des chantiers du Railway.

[4] A.N.C.I, 5KK49, 1911-1913. Recrutement pour le chemin de fer.

[5] A.N.C.I, 5KK49, 1911-1913. Recrutement pour le chemin de fer.

mobilisa 877 en 1912[6]. En 1919, ces mêmes régions envoyèrent encore 640 hommes[7], puis 501 en 1920 pour le chemin de fer et la jonction des Lagunes, alors qu'Odienné fournit 100 travailleurs la même année[8]. Le rythme des convois illustre l'ampleur de la pression : plus de 10 convois d'environ 90 hommes partirent de Korhogo, tandis que le Baoulé-Sud enregistra 17 convois en 1912 et huit en 1913[9]. Les travaux de prestations et de portage contribuèrent à la construction de près de 300 km de pistes reliant notamment Aboisso à Zaranou et Tiassalé à Kodiokofi[10]. Dès 1905, plus de 3.200 km de pistes étaient aménagés dans les dix cercles de la colonie.

Selon F. J. Clozel (1906 : 12-13), cette main-d'œuvre participa aussi à la création de Bingerville ainsi qu'à l'édification de postes administratifs, douanes et services postaux et télégraphiques. À cela s'ajoutaient les besoins du portage, rendus indispensables par l'absence de véhicules avant 1910-1912. Pour encadrer ce système marqué par de nombreux abus, l'administration adopta l'arrêté du 17 octobre 1901 réglementant la répartition des porteurs. Chaque officier pouvait disposer d'environ 32 porteurs lors d'une affectation, 75 pour le ravitaillement annuel et 14 pour une tournée. À l'échelle des dix cercles, ces exigences représentaient environ 3.490 porteurs mobilisés pour l'ensemble des services de la colonie[11].

Tableau n° 2 : Nombre de porteurs mis à la disposition des officiers, fonctionnaires et agents du service local voyageant dans la colonie de Côte d'Ivoire.

Agents	Première destination active ou changement définitif de résidence		Mission ou tournée		Ravitaillement annuel
	Transport personnel	Bagages	Transport personnel	Bagages	
Officiers supérieurs ou assimilés et commandants de cercles	8	24	8	6	75
Officiers subalternes	8	20	-	6	43

[6] A.N.C.I, 5KK49, 1911-1913. Recrutement pour le chemin de fer.

[7]A.N.C.I, XV-19-1(5531), 1919-1920. Réponse au télégramme n°50 du gouverneur de Côte d'Ivoire à Bingerville sur l'état des recrutements.

[8] A.N.C.I, XV-19-1(5531), 1919-1920. Réponse au télégramme n°50 du gouverneur de Côte d'Ivoire à Bingerville sur l'état des recrutements.

[9] A.N.C.I, 5KK49, 1911-1913. Recrutement pour le chemin de fer.

[10] N'SO N'Cho Phillipe, Chef Secteur Belle-Ville, 87 ans, entretien réalisé à Ery-Macutché I- Agboville le 23 mai 2009.

[11] *Journal Officiel de la Côte d'Ivoire (J.O.C.I),* 1900-1901, Arrêté du 31 octobre 1901.

Personnel non officiel, Assimilés aux aspirants	-	16	-	4	43
Adjudants-Sergents	-	12	-	4	30
Caporaux et soldats	-	8	-	2	30[12]
Interprètes en chef, interprètes principaux et brigadiers, chef de police indigène chef	-	1	-	1	-

Source : *Journal Officiel de la Côte d'Ivoire (J.O.C.I),* 1900-1901.

Le Palais du Gouverneur de Bingerville disposait d'une domesticité d'une trentaine d'indigènes, régulièrement mobilisés lors des tournées du gouverneur, tandis que les Ébrié étaient requis pour transporter sur la tête les blocs de latérite provenant de carrières situées à 3 km, sans limite précise de charge. En 1904, une réorganisation du portage fixa un poids moyen de 25 kilogrammes par porteur, les bagages d'un officier (300 kilogrammes) nécessitant environ 12 porteurs, puis une circulaire de 1909 porta la charge maximale à 30 kilogrammes, parfois retenue comme minimum (J. L. Tokpa, 1992 : 151).

L'administration structura ensuite ce système en « compagnies de porteurs du Baoulé », créées entre le 14 décembre 1902 et le 17 mai 1903, chacune théoriquement composée de 200 porteurs engagés pour 3 à 6 mois, bien que souvent recrutés sous contrainte. Cette logique déboucha sur de véritables opérations de réquisition : en 1911, le cercle du N'Zi-Comoé fournit « un peu plus de 6.800 individus comme porteurs ou travailleurs du chemin de fer » et 623 porteurs supplémentaires pour le ravitaillement militaire[13]. L'effort de guerre mobilisa environ 2.500.000 journées de portage pour 4.200 tonnes de céréales et 125.000 individus[14].

Dans le Baoulé-Nord, 23.128 porteurs furent recensés en 1912 et 8.862 au premier trimestre 1913, produisant des dizaines de milliers de journées de travail pour l'administration et le commerce. En 1919, Korhogo fournit 3.784 porteurs, Kong produit 4.442 en 1920, tandis que Lahou mobilise environ 1.000 travailleurs en 1919 et 1920[15]. Le portage concernait aussi les maisons commerciales, comme Teissière et Carde qui employa 1.310 porteurs en 1908, assurant 15.720 journées de transport avec des charges dépassant 40 kg sur 35 km (R. P. Anouma, 1987 : 137). Malgré l'introduction du mono-roue et des bi-roues à partir de 1912, le

[12] Caporaux seulement.

[13] A.N.C.I, 5KK49, 1911-1913. Recrutement pour le chemin de fer.

[14] A.N.C.I, XV-19-1(5531), 1919-1920. Réponse au télégramme n°50 du gouverneur de Côte d'Ivoire à Bingerville sur l'état des recrutements.

[15] A.N.C.I, XV-19-1(5531), 1919-1920. Réponse au télégramme n°50 du gouverneur de Côte d'Ivoire à Bingerville sur l'état des recrutements.

portage resta dominant, prolongeant une logique de contrainte qui évolua du portage forcé vers un « poussage forcé[16] ».

1.2. Recrutements privés et dynamique globale des secteurs agricole, forestier et industriel

Le recrutement privé débute dès les premiers temps de la colonisation, mais l'administration coloniale n'a pas mis en place de statistiques régulières à ce sujet. Les données disponibles sont essentiellement postérieures à la Première Guerre mondiale et ne fournissent qu'un aperçu global des premiers recrutements dans les secteurs agricole et forestier. Les archives restent fragmentaires, les informations sur la main-d'œuvre privée n'apparaissant réellement qu'à la fin de la guerre. Malgré les efforts de recoupement, il est difficile d'obtenir des séries complètes pour chaque période, en raison notamment de l'absence de registres tenus par les entrepreneurs. Les chiffres exploités proviennent surtout des inspections coloniales et des questionnaires relatifs à l'état de la main-d'œuvre après la guerre.

Tableau n°3 : État numérique de la main-d'œuvre demandée et fournie en 1919 et 1920.

Zones de recrutement	**1919**		**1920**	
	Demandée	**Fournie**	**Demandée**	**Fournie**
Agnéby	350	105	150	-
Assinie	-	-	-	-
Baoulé	-	139	479	501
Bassam	-	-	100	-
Bondoukou	150	-	400	-
Bouna	-	-	100	-
Bas-Cavally	250	2.556	-	4.136
Bas-Sassandra	420	4997	1.175	7.216
Gouros	430	-	1.250	-
Haut-Sassandra	700	-	925	-
Indénié	-	-	-	-
Kong	1.250	971	1.380	938
Lagunes	50	-	65	-
Lahou	-	1.800	230	2.300
Man	760	1.000	750	1.700
N'Zi-Comoé	-	-	-	-
Odienné	890	-	1.100	432
Ouorodougou	150	170	500	-
Tagouanas	140	1.100	580	1.200
Total	5.690	12.838	9.450	18.423

Source : A.N.C.I, XV-19-1(5531), 1919-1920. Réponse au télégramme n°50 du gouverneur de Côte d'Ivoire à Bingerville sur l'état des recrutements.

Ces statistiques, bien qu'insuffisantes, présentent un intérêt majeur à plusieurs égards. Leur analyse révèle d'abord un décalage important entre les travailleurs demandés et ceux

[16] J.*O.C.I*, 1912 : 60.

effectivement fournis par les entreprises privées en Côte d'Ivoire. Ainsi, en 1919, pour 5.690 travailleurs demandés, 12.838 furent mobilisés, soit un excédent de 7.148 personnes, correspondant à 225,62 % des besoins exprimés. En 19120, la même tendance se confirme avec 9.450 travailleurs sollicités contre 18.423 envoyés, soit un surplus de 8.973 travailleurs[17]. Cette situation s'explique par un recrutement largement contraint, l'administration procédant à des mobilisations dépassant les demandes initiales des employeurs, sans planification précise par cercle, ce qui entraînait un véritable ratissage des zones concernées. Les principaux fournisseurs de main-d'œuvre furent les cercles du Bas-Sassandra (12.300 travailleurs), du Bas-Cavally (6.692), de Lahou (4.100), de Man (2.700) et de Tagouana (2.300)[18]. Dans ce contexte d'offre excédant la demande, la colonie se rapprochait d'une situation de « plein emploi », entraînant une dévalorisation du travail et une forte pression sociale sur les populations.

Par ailleurs, la distinction entre main-d'œuvre agricole et forestière demeure difficile, les employeurs et les travailleurs étant souvent interchangeables entre ces secteurs, tandis que la notion d' « industrie » englobe fréquemment les activités forestières. De plus, le même producteur pouvait être à la fois cultivateur et porteur de ses produits vers les entreprises, ce qui accentue l'imprécision des catégories. Ces statistiques restent globalement parcellaires en ce qui concerne les travailleurs du caoutchouc et la distinction entre producteurs indépendants et salariés des entreprises, malgré les données disponibles pour 1912 sur les entreprises agricoles et industrielles.

Tableau n°4 : Taille des entreprises agricoles et industrielles en main-d'œuvre en 1912.

Tableau des renseignements	**Agriculture**	**Industrie**
Nombre d'établissement occupant :	-	-
- de 1 à 5 ouvriers	1	9
- de 6 à 20 ouvriers	-	1
- de 21 à 50 ouvriers	-	20
- 51 ouvriers et plus	4	6
Nombre de travailleurs:	-	-
- Nationaux et assimilés	9	29
- Sujets et protégés	410	1779
- Immigrants	-	205

Source : A.N.S, K 399(132), 1905-1927. Direction des Affaire politiques et administratives- Syndicats professionnels et Ouvriers -Régime du travail- Main-d'œuvre indigène.

[17] A.N.C.I, XV-19-1(5531), 1919-1920. Réponse au télégramme n°50 du gouverneur de Côte d'Ivoire à Bingerville sur l'état des recrutements.

[18] A.N.C.I, XV-19-1(5531), 1919-1920. Réponse au télégramme n°50 du gouverneur de Côte d'Ivoire à Bingerville sur l'état des recrutements.

Le tableau distingue en 1912 les entreprises agricoles et industrielles (principalement forestières), mettant en évidence une structuration encore inégale de l'emploi colonial. Une seule entreprise agricole emploie entre un et cinq travailleurs contre neuf entreprises industrielles, tandis qu'à partir de 51 ouvriers et plus, on compte quatre entreprises agricoles et 6 industrielles. Les données issues du questionnaire sur la condition générale des travailleurs indiquent 419 travailleurs dans le secteur agricole, dont neuf nationaux et assimilés, contre 2.013 dans le secteur industriel, comprenant 29 nationaux et assimilés français, 1.779 sujets ou protégés et 205 immigrants, soit un total global de 2.432 travailleurs[19]. Les établissements employant plus de 50 ouvriers en 1912 relèvent tous du secteur forestier, notamment Morisson à Assinie (300), Jean Hamon (200), Boubou Wandah (150), Hamilton (104) et Grant (100), soit 854 travailleurs[20]. Dès 1909, la Compagnie de l'Ouest Africain Français exploitait des mines à Ahinta (100 mineurs indigènes) et à Maféré (400 travailleurs)[21]

En 1913, la Société des Huileries et Plantations de Côte d'Ivoire (Société Drewin) emploie plus de 1.000 travailleurs, dont des Soudanais[22]. L'exploitation du caoutchouc mobilise également une main-d'œuvre diversifiée, composée d'autochtones et de migrants, comme le souligne F. J. Clozel (1906 : 164-166), distinguant les récolteurs locaux des étrangers venus de Kankan, Bougouni et Sikasso. En 1913, le cercle de Kong compte environ 700 travailleurs du caoutchouc, dont 400 Soudanais, 250 locaux et 50 issus d'autres régions ivoiriennes (H. d'A. Yayat, 2000 : 389). Dans le Moronou, la production entraîne des déplacements massifs vers la côte, avec une exploitation parfois excessive des arbres à caoutchouc. Des chefs récolteurs comme Assalé Dou et Angoa Ehui organisent des équipes mobiles, illustrant une forte circulation de la main-d'œuvre (S.P. Ekanza, 1983 : 527). Cette dynamique contribue à la mobilité régionale et internationale des travailleurs, notamment en provenance de la Gold Coast et de la Guinée, la main-d'œuvre étrangère n'étant réellement comptabilisée que lorsqu'elle est encadrée par l'administration.

[19]A.N.S, K399(132), 1905-1927. Direction des Affaire politiques et administratives-Syndicats professionnels et Ouvriers -Régime du travail- Main-d'œuvre indigène.

[20]A.N.S, K399(132), 1905-1927. Direction des Affaire politiques et administratives-Syndicats professionnels et Ouvriers -Régime du travail- Main-d'œuvre indigène.

[21] La Dépêche coloniale illustrée, 1909.

[22]A.N.C.I, 1RR36, 1913. Rapport économique et agricole du deuxième trimestre, cercle de Sassandra.

1.3. Premiers recrutements extérieurs : travailleurs soudanais, mossi, dahoméens et autres origines

Les premiers recrutements de travailleurs étrangers furent réalisés massivement dans les colonies du Dahomey, du Soudan français et de la Haute-Volta. La présence de la main-d'œuvre du Haut-Sénégal et Niger est attestée dès 1911 dans les documents relatifs au chemin de fer de Côte d'Ivoire. Ainsi, le 2 novembre 1911, un contingent de 135 personnes est acheminé vers la colonie, tandis que les travailleurs recrutés en 1911 et libérables en mai 1912 s'élèvent à 291 personnes[23]. Dès le 6 mars 1912, de nouveaux recrutements interviennent, portant à 533 le nombre de travailleurs engagés entre mars et mai 1912[24], ce qui traduit des pratiques proches des « levées en masses » observées en Côte d'Ivoire.

Tableau n° 5 : Etat des travailleurs recrutés par le cercle de Sikasso (Haut-Sénégal et Niger) pour la Côte d'Ivoire 1911-1912.

Périodes	Effectifs
2 novembre 1911	135
3 novembre 1911	74
28 novembre 1911	82
6 mars 1912	37
10 mai 1912	166
16 mai 1912	108
26 mai 1912	17
17 mai 1912	110
19 mai 1912	95
Total	824

Source : A.N.C.I, 5KK49, 1911-1913. Recrutement pour le chemin de fer.

Les premiers travailleurs venus du Nord de la Côte d'Ivoire pour le chemin de fer étaient principalement des Soudanais, arrivés en 1911 et 1912, pour un total de 824 personnes[25]. Ces travailleurs, initialement recrutés pour les chantiers publics, pouvaient ensuite être redirigés vers le secteur privé, et les déserteurs étaient parfois réemployés dans des entreprises privées. Ainsi, la Société des Huileries de Côte d'Ivoire employait en 1913 plus d'un millier d'Africains, en grande partie Soudanais, attirés depuis les régions du Haut-Sénégal et Niger, selon l'Administrateur du cercle de Sassandra[26].

En 1913 également, sur environ 700 producteurs de caoutchouc dans le cercle de Kong, 400 étaient des Soudanais (H. d'A. Yayat, 2000 : 389). À partir de 1918-1919, les Mossi

[23]A.N.C.I, 5KK49, 1911-1913. Recrutement pour le chemin de fer.

[24] A.N.C.I, 5KK49, 1911-1913. Recrutement pour le chemin de fer.

[25] A.N.C.I, 5KK49, 1911-1913. Recrutement pour le chemin de fer.

[26] A.N.C.I, 1 RR36, 1913. Rapport économique et agricole de deuxième trimestre, cercle de Sassandra.

deviennent progressivement la principale main-d'œuvre extérieure, avec un premier recrutement autorisé en 1918 pour répondre à d'importants besoins publics estimés à 1.200 travailleurs[27], notamment pour les infrastructures des lagunes et du wharf de Bassam. Malgré les difficultés signalées par le Gouverneur du Haut-Sénégal-Niger dans son télégramme du 14 août, une répartition prévisionnelle fut fixée à 500 hommes pour le chemin de fer, 500 pour le canal des lagunes et 200 pour le wharf. Les résultats restent contrastés, avec 300 Mossi recensés en 1919 et 1.679 en 1920[28].

Par ailleurs, les Dahoméens figurent parmi les premiers contingents importants de main-d'œuvre extérieure, intervenant dès le début des travaux du chemin de fer en 1903, aussi bien dans les secteurs agricoles que ferroviaires. Issus d'une tradition de mobilité liée au chemin de fer Cotonou-Chaourou, ils furent complétés par des migrants nigérians, appelés « Nago[29] ». Cette circulation régionale de la main-d'œuvre contribua au lancement et au fonctionnement des grands chantiers.

Tableau n°6 : Evolution de la main-d'œuvre dahoméenne en Côte d'Ivoire 1903-1912.

Années	Effectifs	Chantiers
1903	150	Chemin de fer de Côte-d'Ivoire
1904	400 à 600	"
1905	1.200	"
1906	600 (environ)	"
1907	326 (recrutement 1907)	"
1908	700	Chemin de fer de Côte-d'Ivoire
1910	140(recrutement privé)	Société Cousin
1911	50 "	"
1912	161 "	Société des huileries africaines
Total	3.727 à 3.927	

Source : A.N.C.I, XV-18-21(SS4), 1910-1913. Travailleurs dahoméens, correspondances diverses avec le Dahomey.

Les premiers recrutements de travailleurs dahoméens furent d'abord organisés par l'administration coloniale pour le chemin de fer. Estimé à environ 150 travailleurs au départ, ce contingent connaît une forte progression dès 1904, oscillant entre 400 et 600 personnes[30]. En 1905, un important convoi de 1.200 travailleurs est acheminé vers la Côte d'Ivoire[31],

[27] A.N.C.I, XV-16-46 (5387), 1918. Arrêté chargeant M. Delmotte d'une mission de recrutement de travailleurs et fixant les conditions de recrutement.

[28] A.N.C.I, XV-16-46 (5387), 1918. Travaux publics des colonies voisines. Télégramme n° 5352 du 14 août.

[29] A.N.C.I, XV-18-21(SS4), 1910-1913. Travailleurs dahoméens, correspondances diverses avec le Dahomey.

[30] A.N.C.I, XV-18-21(SS4), 1910-1913. Travailleurs dahoméens, correspondances diverses avec le Dahomey.

[31] A.N.C.I, XV-18-21(SS4), 1910-1913. Travailleurs dahoméens, correspondances diverses avec le Dahomey.

phénomène largement lié à l'arrêt des chantiers du chemin de fer Cotonou-Chaourou, qui favorise la migration de cette main-d'œuvre. Toutefois, dès 1906, les effectifs chutent brutalement à 600 travailleurs, puis à 326 en 1907, en raison de la mauvaise réputation des chantiers, marqués par l'épidémie de béri-béri et une forte mortalité. Entre 1908 et 1913, des crises affectent également les chantiers publics et privés employant des Dahoméens, dont la Société Cousin (140 travailleurs en 1910 et 50 en 1911) et la Société des Huileries Africaines (161 travailleurs en 1912)[32]. D'autres colonies fournissent également une main-d'œuvre limitée, comme le Libéria, dont un premier contingent arrive en 1906[33], suivi de sept travailleurs employés en 1914 par la Maison Erlec Frères et Cie à Bassam[34].

En dépit de ces données, les statistiques coloniales restent fragmentaires et ne prennent pas toujours en compte certaines catégories de travailleurs, notamment les femmes et les enfants. Les femmes, pourtant présentes, étaient ajoutées à raison d'une pour 25 travailleurs pour les besoins domestiques, comme en témoigne le recrutement de 1908 au Dahomey prévoyant 800 manœuvres et une femme par équipe de 25 hommes[35]. En réalité, il convient d'ajouter environ 4 % de femmes aux effectifs pour approcher la réalité des chantiers, auxquels s'ajoutaient également des enfants non comptabilisés. Ces lacunes statistiques traduisent la complexité et la dureté des conditions de travail dans les premières années de la colonisation.

2. Les travailleurs à l'épreuve de mauvaises conditions de travail dans les secteurs public et privé de Côte d'Ivoire

Les conditions de travail dans la Côte d'Ivoire coloniale du premier quart du XXe siècle étaient globalement médiocres, tant sur les chantiers publics que privés. Marqués par la pénibilité des tâches, l'insuffisance des moyens et l'isolement en milieu forestier, ces chantiers offraient de faibles conditions de vie aux manœuvres.

2.1. Les pénibles conditions de travail dans le secteur agricole

Les grandes exploitations agricoles de la période coloniale reposaient principalement sur le cacao, le café, le palmier à huile, le caoutchouc et, dans une moindre mesure, le coton

[32] A.N.C.I, XV-18-21(SS4), 1910-1913. Travailleurs dahoméens, correspondances diverses avec le Dahomey.

[33] A.N.C.I, XV-6-33 (SS10), 1904-1905-1923-1925. Recrutement de main-d'œuvre pour le chemin de fer de Port-Bouet.

[34] A.N.C.I. XV-18-28 (SS7 (13)), 1914. Travailleurs libériens. Rapatriement de travailleurs des suites de la liquidation de la Maison Erlec Frères et Cie.

[35] A.N.C.I, (SS9), 1908. Lettre n°495 du 2 septembre du Capitaine du Génie Thomasset, Directeur du service des voies de pénétration, à M. le Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire au sujet de la main-d'œuvre dahoméenne.

cultivé dans les « champs du commandant ». Les travaux agricoles exigeaient une main-d'œuvre abondante mobilisée à toutes les étapes : défrichement, abattage, dessouchage, pépinières, plantation, entretien, récolte et portage des produits. Le défrichement d'un hectare nécessitait 40 à 50 jours de travail[36], tandis que l'abattage des grands arbres demandait encore 20 à 30 journées supplémentaires[37]. Les opérations de piquetage, très techniques, imposaient des espacements précis variant de 2 mètres × 2,50 mètres pour certains caféiers à 4 mètres × 4 mètres pour le cacao. Les plantations de palmier à huile étaient encore plus exigeantes, avec 100 à 200 journées de défrichement par manœuvre et des travaux de trouaison évalués à 30 à 60 trous par jour. La mise en place des pépinières, le dessouchage et le défonçage des sols constituaient également des tâches longues et pénibles, pouvant atteindre 300 à 340 journées de travail à l'hectare sur les pépinières de palmiers[38]. L'entretien des plantations impliquait sarclage, élagage, remplacement des plantes de couverture et lutte contre les parasites. Les récoltes de café et de cacao exigeaient ensuite séchage, fermentation, concassage et vannage, avant le transport des produits vers les centres d'achat ou les voies de communication. (E. Guernier, 1949 : 105). La production de l'huile de palme, quant à elle, reposait sur des techniques traditionnelles particulièrement éprouvantes : grimpe des palmiers à l'aide de ceintures de fibres, coupe des régimes, cuisson, fermentation et pilonnage manuel dans de grands mortiers. Ces activités exposaient fréquemment les travailleurs aux accidents, à l'épuisement physique et à de très difficiles conditions de vie.

La production du caoutchouc reposait sur des techniques variables selon les régions, les producteurs et les espèces exploitées. L'extraction du latex constituait la première étape : les lianes étaient souvent sectionnées et écorcées, tandis que les arbres faisaient l'objet d'incisions latérales destinées à recueillir le latex. Clozel (1906 : 164-166) dénonçait déjà dans le cercle de Kong les méthodes destructrices de certains exploitants venus de Kankan, Bougouni et Sikasso, qui pratiquaient une exploitation intensive en arrachant même les racines. La coagulation du latex s'effectuait ensuite par diverses méthodes, notamment par le « Niama » ou par ébullition, afin d'améliorer la qualité du produit (R. P. Anouma, 1987 : 76-78). Ces procédés permettaient d'obtenir plusieurs variétés de caoutchouc, telles que le Hard Cake, le Lump, le Nigger, le Red-Nigger et le Twist. Le Hard Cake était notamment produit dans l'Anno, le Moronou, l'Attié et

[36] A.N.C.I, (5278), 1931. Monographie pour l'exposition coloniale de Paris.

[37] A.N.C.I, (5278), 1931. Monographie pour l'exposition coloniale de Paris.

[38] A.N.C.I, (5278), 1931. Monographie pour l'exposition coloniale de Paris.

le Baoulé[39]. Comme les cultures de coton et de sisal, ces activités agricoles exigeaient des travaux pénibles, marqués par le sarclage, l'alignement rigoureux des plants et une forte surveillance des manœuvres.

2.2. La pénibilité des travaux d'exploitation forestière

L'exploitation forestière, malgré son importance économique dès les débuts de la colonisation, reposait sur des conditions de travail particulièrement pénibles pour les manœuvres africains. Sur les chantiers forestiers de 2.500 hectares, les travailleurs participaient à l'abattage, au découpage, au tirage et au transport des billes de bois vers les fleuves ou les voies ferrées. Les arbres exploités, hauts de 40 à 50 mètres, exigeaient d'importants travaux préparatoires, notamment le nettoyage du terrain et l'installation de plateformes de 2 à 2,5 mètres autour des grands troncs. Le matériel utilisé demeurait rudimentaire, limité à la hache et à la machette, ce qui rendait l'abattage particulièrement dangereux. Dans plusieurs régions, notamment chez les Dan, les chantiers forestiers étaient assimilés à de véritables « camps de la mort » en raison des accidents fréquents, de l'épuisement physique et de la surveillance exercée par des gardes armés (J. L. Tokpa,1992 : 286). Après la coupe, les arbres étaient débités en morceaux de 4 à 5 mètres puis équarris à la hache ou à l'herminette.

Faute de moyens mécaniques modernes, les troncs étaient tirés manuellement à l'aide de cordes en liane jusqu'aux cours d'eau ou aux rails. Les entreprises disposant de voies Decauville, de tanks ou de wagonnets restaient rares. Les bois étaient ensuite acheminés par les fleuves et lagunes vers les ports d'embarquement : Bassam recevait les bois des fleuves Comoé, Mé et Agnéby ; Grand-Lahou ceux du Bandama, du Go et du Boubo ; Assinie ceux de la Tanoé, de la Bia et de la lagune Aby ; Sassandra ceux du fleuve Sassandra ; Tabou ceux des fleuves Cavally et Tabou. Des témoignages locaux rappellent la dureté de ces tâches, comme à Agboville où « les bois coupés étaient jetés dans l'Agnéby[40] » avant d'être conduits jusqu'à la lagune, ou encore à Dabou où les travailleurs accompagnaient les troncs sur l'eau[41]. Aux ports et wharfs, les équipes de Kroumen assuraient enfin le chargement des bois vers les navires. Ces travaux illustrent ainsi la rudesse des conditions de travail sur les chantiers forestiers coloniaux.

[39] *J.O.C.I,* 1901 : 8.

[40] N'SO N'Cho Phillipe, Chef Secteur Belle-Ville, 87 ans, entretien réalisé à Ery-Macutché I- Agboville le 23 mai 2009.

[41] AKPATA Missidjè, Grand Conseiller à Agboville (Grand-Moutcho), né en 1926, entretien Moutcho-Agboville le 23 mai 2009 de 15heures à 18 heures.

2.3. Les difficiles conditions de travail sur les autres chantiers de la colonie

Les travaux réalisés sur les autres chantiers coloniaux concernaient principalement les infrastructures de communication, les ports, les wharfs, le commerce et les mines. Sur le chemin de fer, les manœuvres participaient aux études de terrain, au débroussement, au déboisement, au terrassement et à la pose des voies. Les tâches s'effectuaient à la machette, à la hache, au pic, à la pioche ou à la pelle, dans des conditions particulièrement pénibles. À ces activités s'ajoutaient le transport de bois, de pierres, de gravier ainsi que la poussée des lorrys. Selon M. Menin Yao Marcellin d'Agboville, « Toutes les routes ont été faites à la main à Agboville. Nous confectionnions des paniers pour transporter la terre rouge.

Puis à l'aide du bois nous ''dammions'' le sol[42] ». En 1912, lors de l'arrivée du chemin de fer à Bouaké, le réseau comptait 316 km équipés en rail Vignole de 25 kg en élément de 6 m, avec des terrassements de l'ordre de 3.000 m³/km et une pose estimée à 78.000 f. le kilomètre (E. Guernier, 1949 : 221-222).

Sur les ports et les wharfs, les Kroumen jouaient un rôle essentiel dans les opérations de débarquement et d'embarquement des marchandises et des passagers (J. L. Tokpa, 1998 : 327). Habitués à affronter la barre et les fortes houles, ils assuraient, à l'aide de pirogues et de surf-boats, les liaisons entre les navires européens et la côte. Les porteurs et pousseurs de wagonnets intervenaient ensuite dans l'évacuation des colis et des billes d'acajou vers les magasins ou les quais. Le travail colonial était également marqué par une gestion arbitraire du temps de travail. L'arrêté n° 737 du 23 août 1912 laissait à l'employeur le soin de fixer le nombre de journées et la durée quotidienne du travail[43]. Les contrats, généralement de trois à six mois, pouvaient atteindre un an en période de pénurie de main-d'œuvre[44], tandis que les saisonniers étaient engagés pour un à deux mois[45]. Le séjour réel sur les chantiers dépassait souvent la durée contractuelle en raison des longs déplacements à pied ou en pirogue.

Ainsi, le 16 novembre 1905, une pirogue transportant des travailleurs de Bondoukou chavira dans les rapides de la Comoé, causant la mort de six hommes[46]. La journée moyenne

[42] MENIN Yao Maecellin, président du Comité des Sages et Chef de terre de Moutcho, 90 ans, Agboville le 23 mai 2009 de 15 heures à 18 heures.

[43] *J.O.C.I,* 1912 : 477-478.

[44] *JOCI,* 1912 : 477. Article 44 de l'arrêté n° 737 du 23 août 1912.

[45] A.N.C.I, XII-16-5(1293), 1912. Manœuvres Lassere et Stock, guerre sur les chantiers.

[46] A.N.C.I, XV-6-33 (SS10), 1904-1905-1923-1925. Recrutement de main-d'œuvre pour le chemin de fer de Port-Bouet.

de travail atteignait 10 heures pendant six jours par semaine[47], mais pouvait s'étendre à 12 ou 15 heures[48], parfois même la nuit. Au wharf de Bassam, les horaires s'étendaient de 6 heures à 12 heures puis de 14 heures à 18 heures en 1909[49], tandis que l'arrêté du 18 janvier 1919 autorisait, en cas de nécessité, un travail continu de 6 heures du matin à 6 heures du soir[50]. Les périodes de repos demeuraient imprécises et rarement garanties, accentuant la pénibilité d'un travail accompli sous la pluie, le soleil et dans des conditions de vie particulièrement éprouvantes.

3. Les travailleurs africains entre conditions de vie dégradées et dépendance aux employeurs

Les conditions de vie sur les chantiers étaient généralement dégradées. Les salaires insuffisants, les logements précaires, les rations alimentaires dérisoires et un état sanitaire fragile en constituaient les principaux traits caractéristiques.

3.1. Des rémunérations et des rations alimentaires insuffisantes

Les salaires distribués sur les chantiers de mise en valeurs étaient insignifiants au regard des charges du travailleur. Ils variaient d'un chantier à l'autre. Quant aux rations alimentaires fournies aux travailleurs, elles étaient dérisoires.

3.1.1. Les différents taux de salaire

Avant les années 1920, aucun cadre précis ne régissait la rémunération des travailleurs en Côte d'Ivoire coloniale. Les employeurs fixaient librement les taux de salaire et les modalités de paiement, selon deux formes principales : le salaire à temps et le salaire à la tâche. Le premier, le plus répandu, reposait sur une journée de travail d'environ 10 heures et était généralement versé mensuellement, l'employeur devant payer le mois échu dans les huit premiers jours du mois suivant, sauf conventions contraires (N. Sidibé, 2022 : 313).

Le second, plus fréquent dans les exploitations agricoles, dépendait du rendement, notamment pour la récolte des régimes de palmier, des cerises de café ou des cabosses de cacao, avec des estimations pouvant atteindre 20 à 25 régimes de palme (10 kg en moyenne) par jour, voire 40 à 50 dans certains cas, sans barème fixe, entièrement laissé à l'appréciation de

[47] *J.O.C.I,* 1912 : 477-478. Art.46- D. Arrêté n° 737 du 23 août 1912.

[48] *Idem*.

[49] *J*.O.C.I 1909 : 41

[50] JOCI, 1919 : 40.

l'employeur. Les textes de 1912 se limitaient à exiger que le contrat précise « le taux et les conditions du salaire et les allocations en nature s'il y a lieu », sans en fixer les montants[51]. Ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale que l'administration intervint plus directement, notamment avec l'arrêté 623 A du 13 août 1920[52].

En pratique, les salaires observés variaient selon les chantiers publics et privés : en 1907, la journée était fixée à 1 F[53], portée à 1,20 F en 1908[54] et maintenue jusqu'en 1911. En 1912, les travailleurs non adultes percevaient 0,65 F contre 0,80 F pour les adultes sur les chantiers du chemin de fer, tandis que sur d'autres chantiers les rémunérations oscillaient entre 0,70 F et 1,20 F, les chefs d'équipe recevant 1,75 à 2 F. Le portage variait de 0,25 F à 0,50 F « à vide » et de 1 F à 1,5 F « à charge » selon la circulaire de 1909. En 1916, certains chefs notables d'Assinie proposaient 0,90 F à leurs manœuvres agricoles[55]. En 1918, un recrutement de travailleurs mossi prévoyait 1 F par jour pendant six mois puis 1,25 F, avec un paiement fractionné (1/3 mensuel, 1/3 en fin de contrat, 1/3 au retour)[56]. L'arrêté de 1920 fixa ensuite des minima : 1 F pour un non-adulte, 1,25 F pour un adulte, 2,5 F pour un chef d'équipe et 1 F pour une femme cuisinière[57].

Dans le secteur maritime, les Kroumen bénéficiaient de rémunérations relativement plus élevées : 20 F pour un manœuvre et 25 F pour un chef d'équipe en 1903[58], puis 20 à 35 F et 45 F en 1912. Les pointeurs du wharf percevaient entre 720 et 2.400 F en 1913, puis 2.000 à 4.500 F en 1920, tandis que les pousseurs de wagonnets recevaient environ 1,25 F par jour en 1911. En revanche, d'autres secteurs restaient très peu rémunérés, malgré certains cas isolés plus favorables, comme les ouvriers du bâtiment à 4,50 F par jour en 1914 ou les chauffeurs gagnant

[51] JOCI, 1912 : 477. Arrêté n°737 du 23 août 1912 art.44.

[52] JOCI, 1920 : 457.

[53]A.N.C.I, XV-15-13(SS9), 1907. Lettre n°37 du 6 août et communications diverses entre le Lieutenant-Gouverneur du Dahomey et celui de la Côte d'Ivoire.

[54] Circulaire du 21 décembre 1909 du Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire à Messieurs les Administrateurs déterminant les étapes et fixant le prix de portage.

[55] A.N.C.I, XV-18-26, 1916. Télégramme n°315 du 16 août de l'administrateur d'Aboisso au sujet d'une demande de recrutement par les planteurs indigènes.

[56] A.N.C.I, XV-16-46(5387), 1918. Arrêté n°588 du Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire chargeant M. Delmotte Commandant du cercle de Kong, d'une mission de recrutement des travailleurs et fixant les conditions de recrutement.

[57] A.N.C.I, XV-18-2(5442). Arrêté n°623 A fixant les conditions minima d'engagement des travailleurs destinés aux services publics.

[58] A.N.C.I, 1FF48, 1903. Lettres réponses de l'administrateur du cercle de Cavally aux circulaires de M. le Gouverneur de la Côte d'Ivoire a/s fixation des salaires des équipes de Kroumen et des indemnités à accorder aux porteurs et aux pagayeurs.

1.200 à 3.600 F par an (Z. Semi-Bi, 1975 : 234). Globalement, ces salaires demeuraient faibles, irréguliers et parfois sources de tensions, comme en 1913 lors de la révolte des travailleurs dahoméens qui dénonçaient des paiements dérisoires. Les allocations en nature, bien que prévues, restaient-elles aussi mal encadrées et peu standardisées.

3.1.2. Des rations alimentaires insuffisantes et déséquilibrées

Dans le titre III de l'arrêté n°737 du 23 août 1912, il était prescrit que la ration en nature devait « en tout état de cause avoir la même valeur nutritive que celles données sur les chantiers de chemin de fer », avec la possibilité de la remplacer par « une indemnité représentative[59] ». Toutefois, cette norme fut peu respectée jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. En 1907, la ration des Dahoméens sur les chantiers du chemin de fer comprenait 600 g de riz, 100 g de viande ou de poisson et 20 g de sel[60]. En 1918, Delmotte proposait aux travailleurs Mossi 600 g de riz par jour, 100 g de poisson fumé ou 200 g de viande hebdomadaire, ainsi que 20 g de sel par semaine[61]. En 1920, les rations évoluaient selon les catégories : travailleurs non adultes et femmes (500 g de riz ou 1 kg de mil/maïs ou 2 kg d'ignames) ; travailleurs adultes (600 g de riz ou 1,2 kg de mil/maïs ou 2,5 kg d'ignames, manioc ou banane), avec 15 g de sel et 30 g de matières grasses, auxquels s'ajoutaient deux fois par semaine 200 g d'huile de palme, de poisson fumé ou de viande[62].

Dans le secteur privé, les employeurs furent invités à appliquer ces normes, tandis que la ration en espèces variait de 0,25 F en 1911 à 0,50 F en 1912, et 0,40 F pour les ouvriers du bâtiment en 1914 (N. Sidibé, 2022 : 311). Dans le secteur maritime, la malnutrition des Kroumen était largement signalée : en 1903, l'indemnité de vivre était inférieure à 0,50 F[63] ; en 1912, au port de Cotonou, la ration comprenait 550 g de riz, 0,50 F de fish-money et du tafia[64].

---

[59] *J.O.C.I*, 1912 : 477. Arrêté n°737 du 23 août 1912 art.44.

[60] A.N.C.I, XV-15-13-SS7(14), 1911. Lettre G.P. du 3 mai du Gouverneur Angoulvant à M. le Lieutenant-Gouverneur du Dahomey et rappelant les conditions précédentes d'engagement. Ces travailleurs pouvaient revenir aux entreprises privées.

[61] A.N.C.I, XV-16-46(5387), 1918. Arrêté n°588 du Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire chargeant M. Delmotte Commandant du cercle de Kong, d'une mission de recrutement des travailleurs et fixant les conditions de recrutement.

[62] A.N.C.I, XV-18-2(5442). Arrêté n°623 A fixant les conditions minima d'engagement des travailleurs destinés aux services publics.

[63] A.N.C.I, 1 FF48, 1903. Lettres réponses de l'administrateur du cercle de Cavally aux circulaires de M. le Gouverneur de la Côte d'Ivoire a/s fixation des salaires des équipes de Kroumen et des indemnités à accorder aux porteurs et aux pagayeurs.

[64] A.N.C.I, XV-15-13(SS9), 1912. Lettre de M. le Directeur du contrôle du chemin de fer et du travail du wharf (le capitaine du génie) du 18 août, présentant les propositions d'engagement de 100 kroumen.

À la même période, des gratifications en tafia et tabac étaient parfois ajoutées, voire une tête de tabac et une bouteille de gin pour dix hommes sur certains chantiers[65]. Malgré ces dispositions, les travailleurs coloniaux demeuraient globalement mal nourris et précarisés.

3.2. De mauvaises conditions de logement et de santé

Les conditions de logement étaient mauvaises sur la plupart des chantiers. Les conditions de vie et de travail avaient une incidence sur l'état de santé des travailleurs.

3.2.1. Des logements délabrés et inadaptés

Il faut attendre l'arrêté n°737 du 23 août 1912 pour disposer de prescriptions officielles relatives aux conditions de couchage et de logement des travailleurs africains sur les chantiers de Côte-d'Ivoire. Selon ce texte, l'employeur devait fournir à chaque travailleur un matériel de couchage composé d'un couvre-pied ou d'une couverture[66]. Il était également prévu, sur les chantiers, l'aménagement de campements construits à raison de huit mètres cubes d'air par travailleur. Toutefois, ces dispositions restèrent largement inappliquées. Le texte ne précisait ni les responsables de la construction ni les matériaux à utiliser, si bien que les logements furent généralement édifiés par les manœuvres eux-mêmes dès leur arrivée sur les chantiers.

Cette absence de normes effectives entraîna la précarité et l'insalubrité des habitations de fortune, exposant les travailleurs à des conditions de vie rudimentaires et au froid nocturne. La situation était encore plus critique en mer, où les travailleurs krou, notamment les Kroumen, étaient contraints de dormir sur des ponts humides. Particulièrement vulnérables, ils subissaient fréquemment des affections pulmonaires[67]. Dans les ports et les wharfs, si les conditions étaient légèrement moins extrêmes, l'insalubrité et le manque d'hygiène demeuraient néanmoins des problèmes constants.

3.2.2. Les mauvaises conditions de santé et leurs conséquences

Les répercussions des conditions de vie difficiles se manifestaient clairement sur l'état de santé et les comportements des manœuvres, surtout après 1920, même si les tendances étaient déjà perceptibles auparavant. Avant cette période, la situation sanitaire de la colonie apparaissait particulièrement préoccupante, bien que les données statistiques restent souvent lacunaires. Les infrastructures médicales étaient rares et difficilement accessibles, rendant tout contrôle

[65]A.N.C.I, XV-18-27(SS4), 1912. Main-d'œuvre. Incidents Cousin, manœuvres Dahoméens.

[66] JOCI, 1912, p.477. Arrêté n°737 du 23 août 1912.

[67] JOCI, 1912, p.477. Arrêté n°737 du 23 août 1912.

sanitaire sur les chantiers quasi impossibles. En 1920, la colonie ne comptait que 9 infirmeries-ambulances pour environ 160 lits destinés aux indigènes et 33 lits pour les Européens, contre seulement 86 lits pour Africains en 1915[68]. Ces structures, créées tardivement, étaient concentrées dans quelques centres urbains tels que Grand-Bassam (11 juillet 1901), Bingerville (9 juillet 1908), Aboisso (21 novembre 1909), Bouaké (31 janvier 1910), Dimbokro (14 juin 1913), Tabou (26 avril 1915), Sassandra (26 avril 1915), Lahou (26 avril 1915) et Abidjan (7 février 1919). Les postes médicaux secondaires, construits en matériaux locaux, fonctionnaient de manière intermittente, faute de personnel, passant de 9 en 1909 à seulement 2 en 1917 (D. Domergue-cloarec, 1986 : 1217). Le personnel médical demeurait lui aussi insuffisant : en 1920, on ne comptait que 7 médecins militaires, 3 médecins de l'AMI, 59 infirmiers indigènes et 4 aide-médecins. De nombreux postes, notamment à Alépé, Béoumi, Soubré, Sinfra, Tiassalé, Tiébissou, Zuénoula, Touba, Ouellé, Adzopé, Kong, Man ou Boundiali, restaient sans encadrement médical permanent[69].

Dans ce contexte, les textes de 1912 prévoyaient que le travailleur malade devait « recevoir à la diligence et aux frais de l'employeur les soins du médecin de la localité la plus proche[70] ». Cependant, l'éloignement des centres médicaux entraînait fréquemment l'abandon des malades, et au-delà de dix jours d'indisponibilité, le contrat pouvait être résilié, avec évacuation du travailleur à ses frais. La gestion des cas reposait ainsi largement sur l'employeur en l'absence de prise en charge médicale effective.

Dans le domaine maritime, la situation des Kroumen était également préoccupante, malgré des visites médicales organisées avant le départ à Tabou et au débarquement[71]. Les mesures sanitaires visaient notamment à prévenir l'introduction de maladies comme le choléra, la fièvre jaune ou la peste[72]. Toutefois, l'alcoolisme constituait une cause majeure de dégradation sanitaire et de mortalité. Le Krouman absorbait l'alcool comme « un chameau engouffre l'eau »[73], et en 1913 sa consommation était estimée à 14 litres par an et par habitant.

[68] ANCI-XV-18-2(5442) Arrêté n°623 A fixant les conditions minima d'engagement des travailleurs destinés aux services publics.

[69] ANCI-XV-18-2(5442) Arrêté n°623 A fixant les conditions minima d'engagement des travailleurs destinés aux services publics.

[70] *JOCI,* 1912, p.478. Arrêté n°737 du 23 août 1912, art. 47.

[71] ANCI-1FF130-Extrait du rapport médical annuel 1924(Dr Poirrier) a/s alcoolisme chez les Kroumen, p.5.

[72] *J.O.C.I.* 1899, pp1-3. Arrêté promulguant dans la colonie de Côte-d'Ivoire, le décret du 30 mars 1897 sur la police sanitaire dans les colonies et pays de protectorat.

[73] ANCI, Monographie du Bas Sassandra, 1911, pp.2- et 21 et 22.

Cette situation favorisait la propagation des maladies vénériennes dans les zones portuaires (D. Domergue-cloarec, 1986 : 468). Par ailleurs, la malnutrition contribua fortement à la mortalité des travailleurs, notamment sur les chantiers du chemin de fer. Dès 1905, la consommation de riz avarié importé de Saïgon provoqua une grave épidémie de béribéri, liée à l'insuffisance qualitative du régime alimentaire[74]. Cette pathologie, mal comprise à l'époque, entraîna de nombreux décès : en 1905 et 1907, les taux de mortalité hospitalière par béribéri étaient respectivement de 201 et 214‰. Sur le chemin de fer, en 1905, 100 décès furent enregistrés sur 2.500 ouvriers, soit un taux de 40‰[75], illustrant la gravité des conditions sanitaires des travailleurs en service dans la colonie de Côte d'Ivoire.

Conclusion

Dans le contexte du travail forcé qui caractérisa les débuts de la colonisation, l'administration coloniale accorda peu d'attention à une gestion rigoureuse des flux de travailleurs africains. Face aux résistances de certaines populations locales, la métropole privilégia le recours à une main-d'œuvre issue d'autres colonies françaises, notamment le Dahomey, le Sénégal et le Soudan français, accentuant ainsi les difficultés de contrôle et de suivi des effectifs. Cette politique de recrutement, marquée par l'improvisation et les contraintes administratives, s'accompagna de conditions de vie et de travail particulièrement précaires. L'insuffisance du matériel, la pénibilité des tâches, les faibles rémunérations, les longs déplacements ainsi que le manque d'encadrement sanitaire contribuèrent à la dégradation des conditions d'existence des travailleurs africains. Dès lors, l'essor de l'économie coloniale ivoirienne entre 1893 et 1920 reposa sur une main-d'œuvre soumise à de profondes vulnérabilités sociales et humaines. L'étude révèle ainsi les contradictions du système colonial français, dont les ambitions économiques se construisirent sur des pratiques de gestion laborieuses et sur l'exploitation intensive des populations africaines.

[74] ANCI. XV-6-33(SS10) : Côte-d'Ivoire. Recrutement de la main-d'œuvre pour chemin de fer de Port-Bouët 1904-1907.

[75] ANCI. (5442) : Rapport du médecin principal de 1ère classe des Troupes coloniales, Bouffard à M. le Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire, à Bingerville.

Références bibliographiques

Sources

Sources d'archives

Archives Nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), Abidjan

A.N.C.I, 5kk51, 1907. Lettre de l'administrateur de Korhogo à M. Le Lieutenant-Gouverneur de Côte d'Ivoire, Korhogo, le 27 novembre, au sujet des travailleurs déserteurs des chantiers du Railway.

A.N.C.I, 1FF130, 1924. Extrait du rapport médical annuel.

A.N.C.I, XV-6-33(SS10), 1904-1907. Côte d'Ivoire. Recrutement de la main-d'œuvre pour chemin de fer de Port-Bouët.

A.N.C.I, XV-18-2-5442(SS10), 1919-1924. Rapport du médecin principal de 1ère classe des Troupes coloniales, Bouffard à M. le Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire, à Bingerville.

A.N.C.I, XV-18-2-5442(SS10), 1919-1924. Arrêté n°623 A fixant les conditions minima d'engagement des travailleurs destinés aux services publics.

A.N.C.I, 1 FF48, 1903. Lettres réponses de l'administrateur du cercle de Cavally aux circulaires de M. le Gouverneur de la Côte d'Ivoire a/s fixation des salaires des équipes de kroumen et des indemnités à accorder aux porteurs et aux pagayeurs.

A.N.C.I, XV-15-13(SS9), 1912. Lettre de M. le Directeur du contrôle du chemin de fer et du travail du wharf (le capitaine du génie) du 18 août, présentant les propositions d'engagement de 100 kroumen.

A.N.C.I, XV-18-27(SS4), 1912. Main-d'œuvre. Incidents Cousin, manœuvres Dahoméens.

A.N.C.I, XV-15-13-SS7 (14), 1911. Lettre G.P. du 3 mai du Gouverneur Angoulvant à M. le Lieutenant-Gouverneur du Dahomey et rappelant les conditions précédentes d'engagement.

A.N.C.I, XV-16-46(5387), 1918. Arrêté n°588 du Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire chargeant M. Delmotte Commandant du cercle de Kong, d'une mission de recrutement des travailleurs et fixant les conditions de recrutement.

A.N.C.I, XV-18-2(5442). Arrêté n°623A fixant les conditions minima d'engagement des travailleurs destinés aux services publics.

A.N.C.I, XV-15-13(SS9), 1907. Lettre n°37 du 6 août et communications diverses entre le Lieutenant-Gouverneur du Dahomey et celui de la Côte d'Ivoire.

A.N.C.I, XV-18-26, 1916. Télégramme n°315 du 16 août de l'Administrateur d'Aboisso au sujet d'une demande de recrutement par les planteurs indigènes.

A.N.C.I, XV-6-33(SS10), 1904-1907-1923-1925. Recrutement de main-d'œuvre pour le Chemin de Fer de Port-Bouet.

A.N.C.I, XII-16-5(1293), 1912. Manœuvres Lassere et Stock, guerre sur les chantiers.

A.N.C.I, (5278), 1931. Monographie pour l'exposition coloniale de Paris. Divers rapports sur le travail et la main-d'œuvre.

A.N.C.I, XV-18-21(SS4), 1910-1913. Travailleurs dahoméens, correspondances diverses avec le Dahomey.

A.N.C.I, XV-6-33 (SS10), 1904-1905-1923-1925. Recrutement de main-d'œuvre pour le chemin de fer de Port-Bouet.

A.N.C.I, XV-18-28(SS7(13)), 1914. Côte d'Ivoire, Travailleurs libériens. Rapatriement de travailleurs des suites de la liquidation de la Maison Erlec Frères et Cie, leur employeur.

A.N.C.I, (SS9), 1908. Lettre n°495 du 2 septembre du Capitaine du Génie Thomasset, Directeur du service des voies de pénétration, à M. le Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire au sujet de la main-d'œuvre dahoméenne.

A.N.C.I, XV-16-46(5387), 1918. Travaux publics des colonies voisines. Télégramme n° 5352 du 14 août.

A.N.C.I, 1RR36, 1913. Rapport économique et agricole de deuxième trimestre, cercle de Sassandra.

A.N.C.I, XV-16-46(5387), 1918. Arrêté chargeant M. Delmotte d'une mission de recrutement de travailleurs et fixant les conditions de recrutement.

A.N.C.I, (5531), 1919-1920. Réponse au télégramme n°50 du gouverneur de Côte d'Ivoire à Bingerville sur l'état des recrutements.

A.N.C.I, 5KK49, 1911-1913. Recrutement pour le chemin de fer.

A.N.C.I, XXI-10-1.1QQ5. Lettre du lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire à l'administrateur du Bas-Cavally.

Archives Nationales du Sénégal (A.N.S), Dakar

A.N.S, 2G10(33), 1910. Rapport sur le fonctionnement du wharf de Bassam.

A.N.S, 2G12(33), 1912. Rapport sur le fonctionnement du wharf de Bassam.

A.N.S, K 398(132), 1897-1932. Direction des Affaires politiques-Administratives et sociales - Services des Affaires civiles- Main-d'œuvre Indigène-Réglementation -Enquêté-Recrutement, emploi-Travail des Enfants.

A.N.S, K 399(132), 1905-1927. Direction des Affaire politiques et administratives-Syndicats professionnels et Ouvriers -Régime du travail-Main-d 'œuvre indigène.

Sources imprimées

Circulaire du 21 décembre 1909 du Lieutenant-Gouverneur de la Côte-d'Ivoire à Messieurs les Administrateurs déterminant les étapes et fixant le prix de portage.

La Dépêche coloniale illustrée, 1909.

Monographie du Bas Sassandra, 1911.

Journal Officiel de Côte d'Ivoire (J.O.C.I) : 1899 ; 1901 ; 1909 ; 1910 ; 1911 ; 1012 ; 1913 ; 1919 ;1920 ;

Sources orales

N'SO N'Cho Phillipe, Chef Secteur Belle-Ville, 87 ans, entretien réalisé à Ery-Macutché I- Agboville le 23 mai 2009.

AKPATA Missidjè, Grand Conseiller à Agboville (Grand-Moutcho), né en 1926, entretien Moutcho-Agboville le 23 mai 2009 de 15heures à 18 heures.

MENIN Yao Maecellin, président du Comité des Sages et Chef de terre de Moutcho, 90 ans, Agboville le 23 mai 2009 de 15 heures à 18 heures.

Bibliographie

ANOUMA René Pierre, 1987, *L'impôt de capitation et le travail forcé en Côte d'Ivoire 1901-1946,* Thèse d'Etat en Histoire, Aix-en-Provence, Université de Provence, Tome 1, 439p.

CLOZEL François-Joseph, 1906, *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, Paris, Hachette, 490p.

DOMERGUE-CLOAREC Denise, 1986, *Politique coloniale française et réalités coloniales : la santé en Côte d'Ivoire, 1905-1958*, Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, 586p.

EKANZA Simon-Pierre, 1983, *Mutation d'une société rurale les Agni du Moronou 18e siècle-1939,* Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Provence, Université de Aix-en-Provence, 1983, 2 vol. 1077 p.

GUERNIER Eugène (S/D), 1949, *Afrique Occidentale Française*, t2, Paris, Encycolpédie coloniale et maritime,

SEMI-BI Zan, 1975, *La politique coloniale des travaux publics en Côte d'Ivoire, 1900-1940,* Abidjan, Université d'Abidjan, 359p.

SIDIBE Nohan, 2022, « La règlementation générale du travail salarie africain en Côte d'Ivoire (1927-1935), *Notes scientifiques, homme et société*, N° 17, pp.307-338.

SIDIBE Nohan, 2025, « Le chemin de fer en Côte d'Ivoire, fondement logique du projet capitaliste colonial entre extraction économique et pouvoir administratif (1895-1920) », *Revue Burkinabè d'Histoire et d'Archéologie (RBHA)*, N°004, Vol2, pp.218-236.

TOPKA Lépé-Jacques, 1992, *La main d'œuvre indigène des exploitations agricoles et forestière de Côte d'Ivoire (1900-1946)*, Thèse de 3è cycle, Histoire, Université de Cocody, Abidjan, 868p.

TOKPA Lépé Jacques, 1998, « Une main-d'œuvre internationale en Côte d'Ivoire au début du siècle : les Kroumen, 1893-1939 », *Africa*, LIII, 3, pp.317-337.

YAYAT Hubert d'Alépé, 2000, *Instauration de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire 1893-1923,* Thèse de Doctorat unique en Histoire, Paris, Université de Paris VII, Denis Diderot, 471p.